

[paris-normandie.fr](https://www.paris-normandie.fr)

Rouen. Une solution sera-t-elle trouvée pour les jeunes migrants qui campent devant la préfecture ?

Par Mélanie Bourdon

6-8 minutes

Depuis une semaine, une quinzaine de jeunes migrants sans papiers occupent l'esplanade devant la préfecture de Seine-Maritime, à Rouen, afin d'obtenir une solution de logement et le droit d'être scolarisé. Département, préfecture et rectorat donnent rendez-vous lundi. Explications.



Par Mélanie Bourdon

Publié: 9 Mai 2025 à 19h03 Temps de lecture: 1 min

Vendredi 9 mai, les jeunes migrants, mineurs a priori, qui campent devant la préfecture de Seine-Maritime, à Rouen, finissent d'installer le barnum prêté par la mairie pour améliorer, un peu, leur confort. Une [semaine](#) qu'ils tentent de rendre leur situation visible afin d'obtenir une solution d'hébergement et surtout un accès à l'école. Mais pour le moment, aucune solution ne leur a été proposée.

[Consultez l'actualité en vidéo](#)

Pour leur porte-parole, le discours est clair et inchangé depuis le 2 mai : « *tout ce que nous voulons, c'est pouvoir aller à l'école.* » Mais, après un parcours d'une dureté inimaginable pour rejoindre la France et des mois à dormir dans la rue, le ventre vide, la voix se fait murmure et l'espoir s'amenuise. Dans le regard de cet adolescent, la peur se lit. Lundi, avec ses camarades, il a rendez-vous avec la préfecture, le Département et le rectorat. « *On obtiendra peut-être une faveur, ou tout se passera peut-être de travers* », craint-il.





Une quinzaine de mineurs isolés campent devant la préfecture de Seine-Maritime dans l'espoir d'obtenir une solution d'hébergement et un accès à l'école - Photo Paris Normandie

« Une situation indigne ! »

Pour le Département : *« ces jeunes ne relèvent pas du public des jeunes mineurs non accompagnés accueillis par le Département dans le cadre de ses missions de protection de l'enfance »*. La collectivité renvoie vers la préfecture. De leurs côtés, les services de l'État attendent de rencontrer les adolescents, lundi 12 mai 2025. Enfin, le rectorat rappelle simplement ses prérogatives : les mineurs seront scolarisés, les jeunes déclarés majeurs, et ayant engagé un recours, seront accompagnés dans le cadre de l'obligation de formation des 16-18 ans. Enfin les majeurs qui ne font pas de recours, devront déposer une demande de titre de séjour pour avoir accès aux structures d'insertion et de formation.

En attendant, les soutiens se manifestent. Jeudi 8 mai, en réponse au courrier de Marine Caron, élue d'opposition à la Ville de Rouen (groupe Rouen A'Venir) qui réclamait l'évacuation des jeunes, Nicolas Mayer-Rossignol se dit solidaire de ces jeunes qui se trouvent *« dans une situation indigne. Leurs droits au logement, à l'éducation, à la santé ne sont pas respectés. Ils ne demandent rien d'autre que d'être considéré comme des êtres humains. Lorsqu'ils sont scolarisés, ces jeunes ont de bons résultats. Et ils contribuent, à terme, à l'économie et à la prospérité de notre pays »*.

Vendredi 10 mai, l'intersyndicale Éducation de Seine-Maritime FSU, CGT Educ'Action, FO, SUD, UNSA Éducation, quant à elle, a assuré apporter son soutien à ces jeunes. Dans son courrier, elle rappelle que la Convention internationale des droits de l'enfant, dont la France est signataire, garantit le droit à l'éducation et à la formation.

En attendant une solution, le collectif des jeunes mineurs et majeurs isolés de Rouen (CJMR) appelle à se rassembler samedi 10 mai, à 15h, place Saint-Sever, à Rouen, contre le racisme et pour l'égalité des droits.